



Litige bancaire, surendettement dossier déposé

Par Visiteur

Madame, monsieur,

je viens de déposer un dossier de surendettement auprès de la banque de france.

j'ai contracté une vingtaine de prêt pour plus de 150 000 ?. (prêts personnels et revolving)

ce sont des dettes de jeux que je ne peux plus onorer aujourd'hui.

je jouais uniquement sur des sites en ligne.

cela a duré plusieurs années.

je n'ai jamais reçu un courrier ou avertissement de ma banque. elle a laissé "pourrir" ma situation.

je veux payer aujourd'hui mes erreurs mais ma banque n'a jamais pris aucune mesure : est-ce normal ?

aujourd'hui je risque d'être interdit bancaire : ai-je un recours pour ne pas l'être ? un moyen de pression quelconque ?

restant à votre disposition

sincères salutation.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

je n'ai jamais reçu un courrier ou avertissement de ma banque. elle a laissé "pourrir" ma situation.

je veux payer aujourd'hui mes erreurs mais ma banque n'a jamais pris aucune mesure : est-ce normal ?

La banque ne gère pas la façon dont vous dépensez votre argent et malheureusement n'a pas une obligation de "tirer la sonnette d'alarme" et ce d'autant que concernant les crédits revolving elle n'est pas partie prenante.

aujourd'hui je risque d'être interdit bancaire : ai-je un recours pour ne pas l'être ? un moyen de pression quelconque ?

En fait du moment que votre dossier est accepté par la commission de surendettement vous êtes obligatoirement inscrite au FICP (fichier des incidents de paiement) et cela entraine le retrait par votre banque de vos différents moyens de paiement.

Cordialement